

DÉCLARATION PRÉALABLE D'UNE VENTE AU DÉBALLAGE

(articles L.310-2, L.310-5, R.310-8, R.310-9-19 du code de commerce
et articles R. 321-1 et R. 321-9 du code pénal)

1- Déclarant :

Nom, Prénoms ou, pour les personnes morales, dénominations sociales :
.....

Nom du représentant légal ou statutaire (pour les personnes morales) :
.....

N° SIRET :

Adresse : n° Voie :

Complément d'adresse :

Code postal : Localité :

Téléphone (fixe ou portable) :

2- Caractéristiques de la vente au déballage :

Adresse détaillée au lieu de la vente (terrain privé, galerie marchande,
parking d'un magasin de commerce de détail) :

Marchandises vendues : neuves occasion

Nature des marchandises vendues :

Date de la décision ministérielle (en cas d'application des dispositions du II
de l'article R. 310-8 du code de commerce) :

Date de début de la vente : .../.../... Date de la fin de la vente : .../.../...

Durée de la vente (en jours) :

3- Engagement du déclarant :

Je soussigné, auteur de la présente déclaration (nom, prénom),
certifie exacts les renseignements qui y sont contenus et m'engage à
respecter les dispositions prévues aux articles L. 310-2, R. 310-8 et R. 310-9
du code de commerce.

Date et signature :

.../...

Toute fausse déclaration préalable de vente au déballage constitue un faux et usage de faux passible des peines d'amende et d'emprisonnement prévues à l'article 441-1 du code pénal. Par ailleurs, le fait de procéder à une vente au déballage sans la déclaration préalable ou en méconnaissance de cette déclaration est puni d'une amende de 15 000 € (art. L. 310-5 du code du commerce).

Cadre réservé à l'administration :

Date d'arrivée :/..../.... N° d'enregistrement :

Recommandé avec demande d'avis de réception :

Remise contre récépissé :

Observations :
.....
.....